

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DU JURY - JUIN 2026

N° DES-BTSCOIFFURE-2026-06-034

Fixant la composition des jurys de délibération du brevet de technicien supérieur
Spécialité Métiers de la coiffure
Session 2026.

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation portant création du Service interacadémique des examens et concours des Académies de Paris, Créteil et Versailles et définissant les attributions de sa directrice ;

Vu les articles D. 643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Métiers de la coiffure ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommés président et membres du jury pour la délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Métiers de la coiffure:

Président : Madame Valérie SAMAMA, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régional ;

Enseignant-chercheur : Monsieur Jean LUCIANI ;

Enseignants : Mesdames Gaele ERRIGO, Céline LLOBET, Emmanuelle PERRIN, Valérie CHANET et Messieurs Guillaume BARBIER, Sylvestre CISZEWSKI, Seval MEJJOUTI ;

Professionnels : Mesdames Lauriane GAUDFROY, Christa OLENDAREFF et Messieurs Hervé CHRETIEN, François PARAUD, Abdel TALHADJT, Clément PHILIPPE, Marvin NEDELEC.

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 16 juin 2026

Aurore COLLET

